



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ,
*en charge de la protection sociale généralisée,
de la prévention et de la famille*

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 000384 / MSS

Le Ministre

Papeete, le - 3 MARS 2017

à

Madame Eliane TEVAHITUA
Représentante à l'Assemblée de la Polynésie française
s/c de Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française



Objet : Vétusté de l'hôpital d'Uturoa

Réf. : Votre question écrite du 21 février 2017

Madame la représentante,

Dans votre courrier du 21 février 2017 vous constatez la vétusté de l'hôpital d'Uturoa, en particulier de sa maternité, et m'interrogez sur les travaux à mener pour procéder à la rénovation de cet établissement.

Comme vous l'avez noté, je m'étais rendu à Uturoa le jeudi 9 février avec madame la directrice de la santé. Nous avons alors pu faire les mêmes constats que vous. Nous avons également constaté que des travaux seraient nécessaires sur d'autres parties du bâtiment. Dès notre retour, nous avons sollicité la Direction de l'Équipement.

La responsable du département administratif et financier de la direction de la santé s'est rendue à Uturoa le mercredi 22 février avec un représentant de la DEQ. Ils ont procédé sur place à une visite de toute la structure.

Nous sommes à présent dans l'attente du rapport de la Direction de l'Équipement. Celui-ci doit recenser l'ensemble des travaux à effectuer et nous présenter un devis et un planning des travaux. Dès qu'ils seront en notre possession, je ne manquerai pas de compléter ma réponse à votre question écrite.

En fonction du résultat de cette mission, je n'écarte pas la possibilité d'avoir à étudier la reconstruction totale de cette structure, maintenant âgée de près de 30 ans. Néanmoins, même si cela était le cas, des travaux de mise à niveau seraient effectués pour répondre aux nécessités.

Vous m'interrogez par ailleurs sur le retard de la mise en œuvre du regroupement des hôpitaux de la direction de la santé dans une communauté hospitalière publique avec le CHPf, comme prévu par le schéma d'organisation sanitaire 2016-2021.

Ce regroupement me paraît souhaitable. Néanmoins, si l'on veut que ce regroupement réussisse, certains pré-requis me paraissent indispensables. Ainsi, si l'hôpital d'Uturoa est une entité bien définie et séparée du reste de la subdivision santé, ce n'est pas le cas pour les autres établissements. Il n'est pas imaginable d'intégrer à une structure hospitalière des activités telles que l'hygiène scolaire, l'hygiène dentaire, ...

C'est pourquoi, j'ai demandé à Madame la Directrice de la santé de définir, avec ses équipes, les activités qui, dans chaque structure, sont appelées à être regroupées et la manière de regrouper et de poursuivre les autres activités. Je lui ai demandé également de proposer pour chaque établissement hospitalier, les activités à installer ou à développer (telles que soins de suite, hôpital de jour, ...). J'attends ses propositions pour le mois d'avril.

Nous étudierons alors les modalités de ce regroupement et de la coopération à mettre en place avec le CHPf. Plusieurs formes juridiques peuvent être envisagées. Si la création d'un établissement public est l'une d'elles, ce n'est pas la seule. Je privilégierai dans un premier temps la voie conventionnelle et ferai évoluer les modalités de la coopération en fonction des résultats et des difficultés constatés.

En espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Madame la Représentante, l'expression de mes respectueux hommages.



Jacques RAYNAL